

Jean-Pierre COSSET

Spécialiste en Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

Thomas DROUINEAU

Spécialiste en Droit public
D.E.S.S. Droit de la Construction et de l'Urbanisme

Florent BACLE

DESS et Magistère Droit des Techniques de l'Information et de la Communication
D.U Réparation juridique du dommage corporel

Marion LE LAIN

Master II Droit de la Construction et de l'Urbanisme
Master II Droit des Marchés Publics et des Délégations de service public

Avocats Associés

Mehdi HAMDI

Docteur en Droit Public

Anne DE REVIRS

Diplômée Avoué
Maîtrise en Droit Privé

Jérôme RENAUDIN

Maîtrise en Droit des Affaires
Ancien Conseil Juridique

Paul BARROUX

Master II Droit du financement et du recouvrement

Julie VERGER

Master II Droit Public

Vincent MILLET

Master II « Conseil et Contentieux »
Option Droit Public

22 Bis Rue Arsène Orillard

BP 83

86003 POITIERS Cedex

Tél : 05-49-88-02-38

Fax : 05-49-88-98-96

accueil@drouineaucossetbacle.fr

N° intracommunautaire FR 7630581198600028
RCS POITIERS 305 811 986

SCP au capital de 16 540 €

3 NAF 6910 Z



En association avec

Jean GERONDEAU

Conseil en Droit Fiscal et Droit des Sociétés
Avocat au Barreau de La Roche S/Yon

Delphine TEXIER

DEA en Droit Social
Avocat au Barreau de Poitiers
avocatsccrg@aol.com

Cabinet Conseil ROUSSEAU – GERONDEAU
SELARL Inter-Barreaux au Capital de 38.118,25 €
RCS LA ROCHE SUR YON 328 962 055

**NOUVELLE ADRESSE POSTALE
A COMPTER DU 19 DECEMBRE 2013**
**22 BIS RUE ARSENE ORILLARD – BP 83 – 86003
POITIERS CEDEX**

Commune d'AUSSAC VADALLE
Mairie
16560 AUSSAC VADALLE

Par mail : gliot@sditec.fr

Poitiers, le 14 janvier 2014

**N/Réf. : AUSSAC VADALLE/EARL DE VADALLE - 110493
TD/MH/GA**

V/Réf. : Monsieur Gérard LIOT

Cher Monsieur,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

J'ai pris note de vos observations qu'en son temps, vous m'avez fait parvenir.

Dans l'instance engagée sous le n° 110493, l'audience est fixée **le 22 janvier 2014 à 9h30** et je ne manquerai pas d'y assister.

Mon Cabinet s'organisera pour vous représenter.

La deuxième instance 110279-3 est encore en cours.

Je vous rappelle qu'elle avait été reportée à l'issue d'une première audience initialement prévue le 16 octobre.

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour évoquer avec vous ce dossier et vous prie d'agrément, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments.

T. DROUINEAU